Rapports entre les chroniques

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **49 (1955)**

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-128142

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rapports entre les chroniques

Nous avons présenté déjà les chroniques anciennes relatives à l'affaire Supersaxo-Arsent, mais réservé d'y revenir pour examiner leurs rapports mutuels.

1. Les Artikel (*Gesch. der Gefangennahme*). Ils ne sauraient, mis bous à bout, constituer un récit. Chacun d'eux examine un aspect, poursuivi jusqu'à sa conclusion, du conflit, mais anticipe dès lors plus d'une fois sur l'un des articles suivants. Le texte présente en outre quelques petites anomalies : il arrive à l'auteur de donner comme nouvelle une chose qu'il a déjà dite, ou, inversement, de supposer connu du lecteur un trait dont il n'a pas encore été question [1]. Bref, ces articles ne sont pas une narration proprement dite, mais les éléments devant permettre d'en écrire une.

Berchtold [2] a cru — sans raison suffisante selon nous — déduire d'un passage de la p. 124, que l'auteur était Bernois [3]. Il tenait de près à Arsent [4] ; son récit, écrit M. Büchi, est un peu tendancieux, mais son attitude est néanmoins prudente et modérée ; il n'est pas l'un des responsables, mais il suit de près une affaire à laquelle il est personnellement étranger [5]. C'est — ce fut du moins jadis — la source principalement consultée par les historiens. Glutz-Blozheim en particulier n'a guère utilisé que nos « Articles » et Anshelm.

Il y aurait lieu d'examiner de près les variantes des trois manuscrits : a (des arch. Maillardoz), le moins développé, est le plus ancien, mais ne représente pas nécessairement le texte primitif ; a et c sont souvent d'accord contre b, mais parfois aussi a et b contre c.

2. Anshelm, qui écrit une trentaine d'années après les événements, est bien naturellement renseigné sur tout ce qui s'est déroulé à Berne. Il utilise le Manual et ajoute quelques détails que lui fournissait la tradition. Il connaît, en gros, ce qui s'est passé à Fribourg et à Neuchâtel, mais ne sait pas toujours intercaler ces événements à la place voulue. On croirait par exemple, à l'entendre, que Löubli n'a quitté Fribourg qu'après le jour où Arsent fut enlevé des Cordeliers et enfermé de nouveau à la Mauvaise-Tour, et que cette incarcération fut motivée par le refus de Berne de rendre les deux fugitifs.

[1] Ainsi, au § 8, il raconte qu'un Bernois conseilla à Arsent « avocat de Supersaxo » (il l'a déjà dit) ainsi qu'à Krummenstol de ne pas quitter l'église de Saint-Nicolas (il n'a pas raconté qu'ils s'y étaient réfugiés) s'ils tenaient à conserver la vie.

[2] *Op. cit.*, p. 113, n. 1.

[3] M. Zimmermann estime au contraire qu'il habitait Fribourg (*Freib. Gesch.blätter* XII (1905), p. 127.

[4] A cette même page 124, parlant de l'affaire Arsent, il dit : « *unser* Anliegen », et il écrit que la parenté s'est adressée à la Diète, la priant d'entreprendre une démarche « à *nos* frais » en faveur de l'ancien avoyer.

[5] Die Chroniken und Chronisten von Freiburg im Uechtland (*Jahrb. für Schweizer Geschichte*, Bd 30, p. 268-69.

3. Chronique Rudella. Nous avons déjà dit l'état défectueux, fragmentaire et dispersé, dans lequel est parvenue cette chronique.

Les trois volumes des archives cantonales ne renferment pour nous que peu de chose :

a) 63 a, p. 381 à 383, un résumé de la phase fribourgeoise du conflit Schiner-Supersaxo, condensant en 2 ½ pages ce que la chronique Montenach dira en 30, mais avec des passages et des expressions que l'on retrouve dans cette dernière.

b) une page, conservée en double (63 a, p. 149 et 63 c, p. 122), consacrée, avec un peu plus de détails, à l'évasion proprement dite,

et *c*) une page (63 b, p. 329) sur les démarches, demeurées sans résultat, de l'empereur Maximilien pour se faire remettre Supersaxo.

Plus important est par contre le volume des archives Maillardoz [1]. Il fournit, avec, il est vrai, des reprises et des lacunes, un récit assez complet, dans lequel l'auteur prend la peine de signaler la date des événements qu'il rapporte et des lettres qu'il résume.

C'est tout d'abord (p. 366) le rappel de l'arrestation et de l'évasion de Supersaxo, puis la lettre que celui-ci, de Neuchâtel, écrivit à Fribourg (et, en note, celle adressée à nos autorités par l'empereur). Revenant en arrière, notre chroniqueur fait (pp. 367 à 371) le récit des interventions qui se produisirent du dehors après l'arrestation de Supersaxo [2], l'évasion de ce dernier (sans détails), les démarches entreprises à Neuchâtel, aboutissant au transfert à Berne des deux fugitifs, la fixation au 24 mars des débats à leur sujet, solution désapprouvée, le 20 mars, par Schiner. Au vu des explications données avec l'aide de Lucerne, Fribourg décide de ne plus inquiéter le sire de Châtelard. Entre Schiner et Supersaxo, le conflit se poursuit, et ce dernier, de Brigue, en date du 11 mai 1511, adresse un mémoire [3] que notre auteur va, dit-il, reproduire.

En réalité, il n'y est pas : les pages 372 à 375 parlent de tout autre chose : de l'affaire Furno. La page 376, restée blanche en partie, reproduit la lettre de Schiner à Fribourg du 24 juillet (?) [4].

Puis, nouveau retour en arrière : l'émeute après l'évasion, encore la lettre que Supersaxo écrit depuis Neuchâtel, l'emprisonnement d'Arsent et de Jenny, les démarches tentées en vue de leur libération : rappel des fuyards : Lombard, Zimmermann, Krummenstol et Bugniet ; p. 379 : la

[1] Nous tenons à remercier vivement M. le Marquis Henry de Maillardoz, qui a bien voulu mettre à notre disposition ce volume ainsi que le « Recueil des pièces diverses concernant l'histoire suisse ».

[2] Nous nous contentons de signaler ici celles que nous n'avons pas eu, plus haut, l'occasion de mentionner : celle de Schiner du 2 décembre, mettant Fribourg en garde contre les calomnies de son adversaire ; le 5 décembre, lettre de Lucerne à notre gouvernement ; le 19 décembre, Berne offre sa médiation (se trouve aussi aux arch. canton. bernoises : deutscher Missivenbuch M, f. 243).

[3] Soit l' « Appellationsschreiben » (Appell.), qu'il date du 11 mai — au lieu du 22 — 1511.

[4] Cf. p. 38, n. 5.

Diète, demande, le 20 février, de surseoir jusqu'à la mi-carême et fixe au 2 mars un rendez-vous des délégués à Berne.

Anticipant sur l'avenir, la p. 380 est consacrée au remplacement du curé Löubli ; puis, revenant en arrière, le chroniqueur parle de la mise à mort d'Arsent et de Jenny ; la page est inachevée. P. 381, c'est l'ultime démarche pour essayer de sauver Arsent et l'envoi d'une lettre, datée du 8 mars, pour arriver à un accord entre les deux villes.

L'auteur met ensuite un *nota bene :* ne pas oublier, écrit-il, de parler du bref de Jules II relevant Fribourg des censures encourues pour avoir arraché Arsent aux Cordeliers ; puis il résume une lettre de Falk, annonçant de Milan, en décembre 1513, l'emprisonnement de Supersaxo au Château-Saint-Ange et raconte la démarche d'un certain nombre de Valaisans qui avaient accompagné Supersaxo à Rome et qui, au retour, se rendirent auprès du cardinal Schiner, à Vigevano, dans l'intention de se faire relever de l'excommunication et de l'interdit [1]. Et c'est enfin un dernier *nota bene :* ne pas oublier de parler de l'abdication imposée à l'Abbé Speglin d'Hauterive.

La chronique Montenach. C'est l'exposé le plus complet. En la reproduisant ci-dessus, nous avons signalé les rapprochements les plus significatifs que suggère sa lecture. L'auteur a ajouté à la fin (ce qui donne l'impression d'une reprise) le résumé du mémoire de Supersaxo de mai 1511 ainsi que l'esquisse, par ailleurs inconnue, envoyée, en vue de la rédaction d'un rapport, par Mathieu Schiner au gouvernement de Fribourg.

Messieurs Gaston Castella et Léon Kern, dans une étude parue dans les Annales Fribourgeoises [2] sur la chronique Rudella, ont écrit : « Après avoir examiné attentivement le manuscrit Maillardoz, nous croyons que le manuscrit de la *Bibliothèque économique de Fribourg* connu sous le nom de « chronique Nicolas de Montenach » n'est qu'une copie pure et simple de la chronique Rudella, manuscrit Maillardoz ». Les recherches de ces Messieurs portent sur l'ensemble de la chronique, tandis que nous ne nous occupons ici que de l'un de ses fragments — assez étendu il est vrai. Mais pour ces trente pages, l'affirmation de MM. Castella et Kern ne semble se vérifier qu'à demi : dans l'affaire Schiner — Supersaxo — Arsent, la chronique Montenach, dans certaines parties, suit Rudella, spécialement le manuscrit Maillardoz, mais, dans d'autres, non moins étroitement, elle se rattache aux « Articles » dont parle le début de cette note.

La chronique Gurnel. Elle passe pour être la traduction française de la chronique Rudella. La partie ayant trait aux événements qui nous intéressent ici a été publiée, non sans quelques inexactitudes, dans le *Mémorial de Fribourg* [3]. Or il suffit de la comparer avec la chronique Montenach — dans l'état du moins où toutes deux nous sont aujourd'hui accessibles —

[1] Cf. A. Büchi, *Kard. M. Schiner* I, p. 348.

[2] T. VIII (1920), p. 111.

[3] *Mémorial de Fribourg*, T. IV. Dans les *Annales fribourgeoises* de 1914, (p. 32-33) le P. Fleury en a reproduit la fin.

pour constater que la première ne fait que résumer la seconde, ou, plus exactement, qu'en reproduire, dans le même ordre, certaines parties, tandis qu'elle en omet complètement d'autres. Il est même tel ou tel passage de Gurnel qui ne s'explique guère que par le recours au texte allemand de Montenach [1].

Bref, de ces diverses chroniques, dont on s'accorde aujourd'hui à dire qu'elles remontent, du moins en partie, à celle de Rudella, tout n'a pas encore été dit. Il est impossible de dresser leur généalogie parce qu'on n'est pas certain de les posséder dans leur état primitif, et que des contaminations ont pu se produire entre elles dans la suite.

Notons d'autre part, dans un tout autre ordre d'idées, que toutes ces chroniques ont été écrites par des historiens qui, avec raison, s'apitoyaient sur le malheureux Arsent, et par le fait même sur ce Supersaxo dont notre ancien avoyer était devenu, malgré lui, l'avocat, et que, comme autre conséquence, elles ont tendance à se montrer trop sévères pour Mathieu Schiner. Une chronique rédigée par un historien partisan de l'évêque de Sion n'existe pas et il faut le regretter. Elle aurait, sur certains points, donné l'autre son de cloche et la figure de Mathieu Schiner, qu'il ne s'agit évidemment pas de blanchir complètement, y aurait perdu pas mal de la noirceur que certains historiens de jadis [2] lui ont trop libéralement infligée.

[1] Ainsi, p. 58, ayant parlé de la lettre, que, de sa prison, Arsent écrivit en date du 18 février (ci-dessus, p. 295), il ajoute : « et en mesme ecrivit aussy audit curé et la seigneurie-mesme l'a confessé. » Ces derniers mots ne sont guère compréhensibles que si l'on recourt au texte allemand de Montenach : « in sollicher wys und gestalt hat sich H. Frantz gegen der oberkheit bekhendt und entschuldiget » (f. 78^{v}, ci-dessus, p. 52).

[2] Même le chanoine Fontaine, qui écrit : « C'est Schiner qui, par ses intrigues et ses menaces est parvenu à faire décapiter notre brave Avoyer d'Arsent. » (Coll. dipl. XVII, p. 66).